

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil P ériscolaire Municipal  
Saint Melaine sur Aubance

**2025**

# Accueil périscolaire

## Saint Melaine

### Le Contexte

L'Accueil Périscolaire Municipal est un accueil organisé par la Mairie de Saint Melaine sur Aubance pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire Armand Brousse, des grandes sections (GS) au cours moyen 2<sup>e</sup> année (CM2). L'accueil prend place dans la Maison de l'Enfance & de la Jeunesse (M.E.J.) située au 1 rue Armand Brousse mais aussi une partie du groupe scolaire (comme précisé ci-après).

Ce service, géré par des employés communaux, permet de proposer un accueil aux enfants dont les horaires des parents ne correspondent pas à l'emploi du temps scolaire. Les enfants ont à leur disposition jeux, matériel créatif en usage libre sous la surveillance des animateurs. Des activités sont proposées par l'équipe d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Cet accueil global périscolaire est organisé en activités distinctes :

#### L'Accueil périscolaire matin

est ouvert dès 7h30 et accueille les enfants scolarisés dans le groupe scolaire jusqu'à 8h35, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les enfants sont obligatoirement présentés par un parent ou un adulte, dûment mandaté, à l'animateur chargé de l'accueil.

#### La pause méridienne

a lieu de 12h à 13h20. Ce temps inclut la restauration ainsi que la gestion des enfants dans la récréation.

#### L'étude

un temps de travail pour les élèves du CE2 au CM2, sous la responsabilité d'un agent communal. Le but de cette étude est d'accompagner et d'aider l'enfant, si nécessaire, dans l'exécution de ses devoirs en favorisant la coopération entre les enfants. Les familles restent cependant responsables du travail de leur(s) enfant(s). Cette étude a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi et est organisée de la façon suivante :

- après les le temps scolaire à 16h15, nous proposons un temps de récréation,
- goûter à 16h30 fournis par les familles
- à 16h45, ils entrent en étude, soit dans les salles de classe P4 et P5 ou bien à la MEJ 3 si l'effectif des enfants le permet.
- Après 18h les enfants de MEJ 3 rejoignent les autres en MEJ 1 et 2.

Un pointage de façon autonome par les animateurs en charge de ce temps. L'étude dure jusqu'à 17h20. Si l'enfant a terminé son travail, il peut profiter librement des jeux ou activités à disposition dans un climat de respect mutuel.

#### L'Accueil périscolaire soir

il prend place dès 16h15 pour les enfants de petite section au CE1, de la façon suivante :

##### Pour les Ps à Gs :

- Un temps de transition (lecture / chant ) de 16h15 à 16h30. Puis direction la MEJ pour les espaces MEJ 2.
- Les enfants déposent leur cartable et leur manteau dans l'espace prévu puis s'installent à table.
- Table par table et selon les indications de l'animateur, les enfants passent aux sanitaires.
- En retournant à leur table, les enfants récupèrent leur goûter fourni par les familles. Puis attendent dans le calme pour commencer à goûter ensemble.

##### Pour les Ps et Ce1 :

- Un temps de transition est prévu de 16h15 à 16h30 dans l'amphithéâtre du groupe scolaire. Puis direction la MEJ pour les espaces MEJ 1.
- Les enfants rangent leurs affaires dans les espaces prévus, prennent leur boîte à goûter fourni par les familles et se positionnent à table.
- Les enfants passent table par table aux sanitaires en suivant les instructions de l'animateur puis mangent leur goûter ensemble.
- Les enfants sont sollicités pour aider à l'entretien de l'accueil (2 pour le balai / 2 pour les tables et 2 pour les gobelets/barquettes). Les animateurs s'assurent du tri sélectif des déchets.

##### Pour les Ps et Ce1 (après le goûter) :

- Des activités sont proposées par les agents dans les différents espaces : MEJ 1, 2 et 3, city stade, cour 4, etc. jusqu'à 17h30
- Après 17h, les enfants sont rassemblés dans les MEJ 1 et 2.

# Les locaux

La M.E.J. propose deux lieux qui peuvent être séparés pouvant accueillir jusqu'à 90 enfants (40 enfants maximum de moins de 6 ans selon les recommandations de la Protection Maternelle et Infantile du 9 octobre 2020).

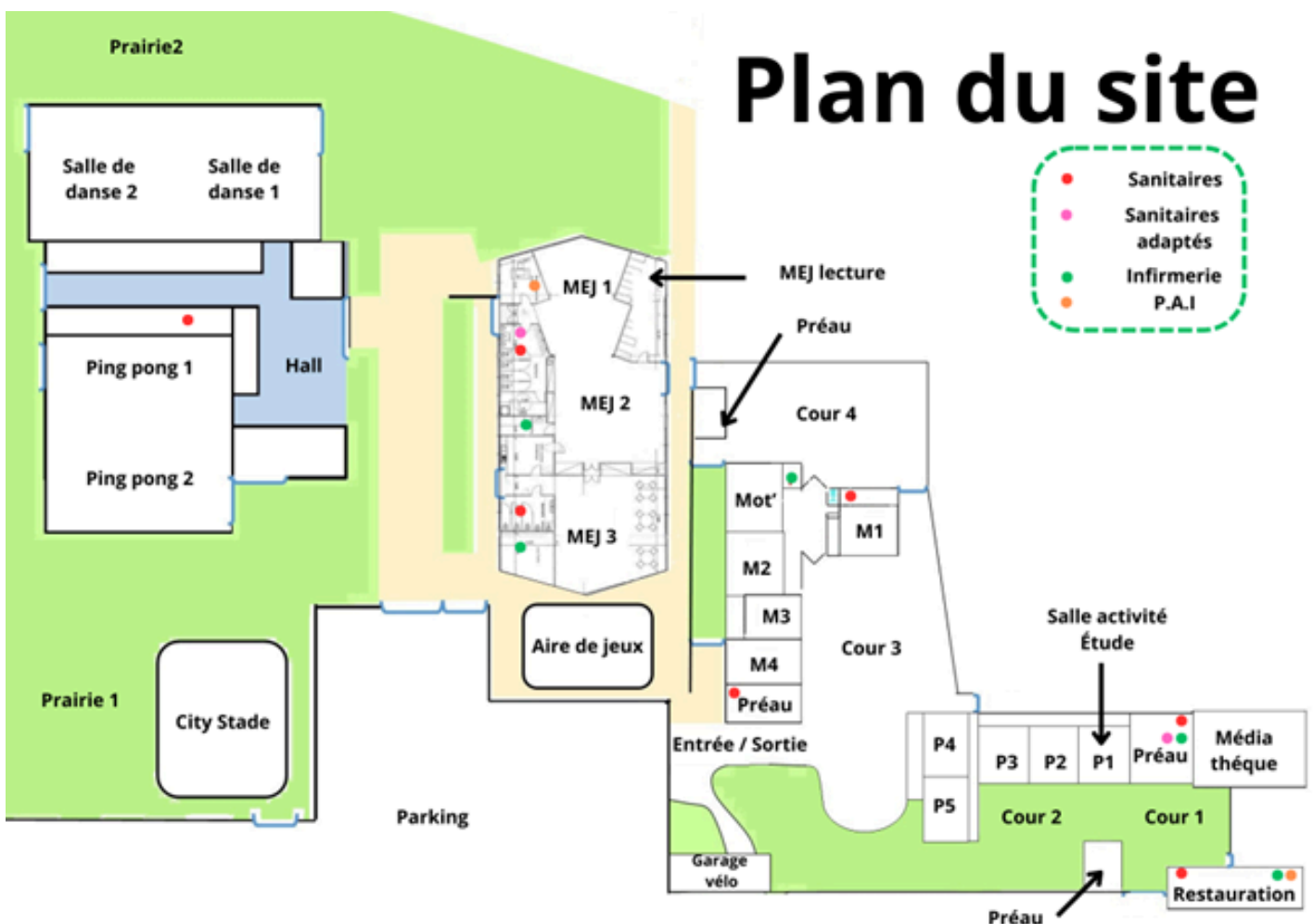
Les deux espaces sont organisés de la manière suivante (voir plan en annexe)

- Un espace PS-GS : correspondant à l'espace MEJ 2
- Un espace CP-CE1 : correspondant à l'espace MEJ 1
- Un espace CE2-CM2 : correspondant à l'espace MEJ 3

En fonction de nos besoins, nous avons la possibilité d'utiliser d'autres locaux pour des activités spécifiques ou pour augmenter notre capacité d'accueil (exemple : pour les temps d'étude et périscolaires du soir, nous avons la possibilité d'utiliser les salles de classe afin d'assurer le confort des enfants. Dans ce cas, 2 agents sont prévus pour accompagner le temps d'étude dans les classes P4 et P5).

L'accès aux bâtiments a été adapté aux enfants porteurs de handicap et aux différentes tranches d'âges des enfants accueillis (entrée, espace d'activités, sanitaires, mobiliers...). Pour assurer la sécurité des usagers, les bâtiments sont régulièrement vérifiés et entretenus par la collectivité.

De plus, à proximité nous disposons d'un City-Park, d'un complexe sportif, d'une aire de jeux, d'un parc de verdure, des trois cours d'école et d'une salle de motricité. Un éco-pâturage a été créé en 2022 et permet aux enfants d'y voir des animaux (moutons, chèvres, poneys..)



# Les caractéristiques du public

Voir le PEDT en annexe (Projet Éducatif de Territoire).

Pour l'accueil enfance 3-11 ans (Maternelle et Primaire) : les enfants accueillis à l'ALSH, habitent principalement sur la Commune de Saint Melaine sur Aubance et fréquentent l'école publique Armand Brousse située à proximité.

## Les locaux

### Éducatifs

L'action des services enfance- Jeunesse se base sur quatre objectifs éducatifs définis dans le cadre du PEDT de la Commune de Saint Melaine sur Aubance :

- Promouvoir l'égalité sociale en favorisant l'accès de tous aux services communaux, aux loisirs et à la culture.
- Contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur réussite, leur bien-être et leur intégration.
- Avoir une cohérence de tous les acteurs éducatifs qui portent une dynamique du vivre ensemble en collectivité.
- Encourager les enfants à devenir les citoyens de demain.
- Initier les enfants et les jeunes à l'éco-citoyenneté et adopter une attitude éco-responsable au sein de nos pratiques.

### Pédagogiques

**Contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur réussite, leur bien-être et leur intégration :**

#### Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant

- Connaissances des différentes caractéristiques des enfants selon leur âge
- Aménager et différencier les lieux d'accueil en fonction des différentes tranches d'âges
- Mettre en valeur et assurer le respect des différents temps de vie quotidienne (repas, sieste, temps calme, accueil, temps d'animation...)
- Mettre en place des temps d'échanges et discussions avec les enfants (exemple forum du matin)

#### Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

- Respect de la réglementation en Accueil Collectif Mutualisé
- Mise en place de règles de vie collective
- Bienveillance et vigilance de la part des animateurs

#### Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant

- Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité)

- Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien
- Donner la possibilité de se servir pendant les repas ou de participer au rangement

#### Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

- Proposer des programmes d'animations variés et modulables
- Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeux
- Les impliquer dans les propositions d'animations

#### Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire

- Par le choix de thématiques
- Par des animations diversifiées (activités manuelles, contes, jeux, théâtre...)
- Par l'organisation de spectacles, grands jeux (participation, rôles, organisation...)

## Promouvoir l'égalité sociale en favorisant l'accès de tous aux services communaux, aux loisirs et à la culture.

### Guider l'enfant dans la notion de vivre ensemble

- Mise en place de règles de vie avec les enfants (chaque vacance et chaque période de mercredis)
- Mettre en place différents supports adaptés (affichage bons gestes, panneaux de règles de vie)

### Faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne

- Participation à l'organisation des repas
- Rangement des activités
- Outil pour le rangement collectif
- Outil pour la gestion des temps calmes

### Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels

- Mise en place d'un forum : temps d'échange et d'écoute

- Gestion de conflits via outil dédié.
- Jeux de connaissances et de coopération
- Rencontres intercentres
- Séjours courts l'été

### Favoriser les relations et les échanges avec des personnes extérieures

- Rencontres intergénérationnelles (associations Acti-loisirs, Échange de savoir)
- Temps et échanges avec la médiathèque et emprunts de livres
- Activités communes avec d'autres structures enfance
- Temps partagé avec l'espace jeunesse

## Avoir une cohérence de tous les acteurs éducatifs qui portent une dynamique du vivre ensemble en collectivité.

### Favoriser la qualité des échanges

- Assurer une cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Participer aux conseils de l'école
- Assurer des échanges de qualité entre les différents publics croisés.

### Assurer communication de la structure

- Permettre l'accès aux différents documents majeurs de la structure : PEDT, projet pédagogique, règlement intérieur
- proposer dans le bulletin communal au fil de l'Aubance, les actualités des accueils.
- Réaliser des affiches pour présenter les différents temps forts proposés

## Encourager les enfants à devenir les citoyens de demain.

### Favoriser le respect de l'environnement au quotidien

- Poubelles de tri à différents endroits de l'accueil
- Mise à disposition d'un composteur
- Activités manuelles avec matériaux de récupération
- Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, lumière, nourriture)

### Amener l'enfant à découvrir les richesses qui l'entourent

- Sorties culturelles et locales
- Intervenants extérieurs
- Thématiques spécifiques dans les programmes d'animation
- faire profiter aux enfants des savoirs-faire des animateurs

### Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants

- Grands jeux collectifs et de coopération
- Temps d'échanges et de lecture entre les différentes tranches d'âges

# L'équipe d'animation

L'équipe est composée de douze agents : un directeur/animateur et de 11 agents territoriaux employés par la Mairie de Saint Melaine-sur-Aubance. Des activités spécifiques peuvent être mises en place par l'intervention d'agents d'autres services (exemple : Lucie de la médiathèque) ou un intervenant extérieur si cela correspond aux valeurs présentées plus tôt et si validation du projet d'animation par l'élu responsable.

La formation de nouveaux animateurs : Il s'agit d'une volonté communale assumée, de permettre à des jeunes, de les accompagner dans leur formation et de transmettre les savoirs faire et le savoir être d'un animateur. En plus du responsable de ce temps, chaque autre intervenant doit pouvoir servir d'exemple et de repère à l'animateur en formation.

## Réglementation du taux d'encadrement dans le cadre du PEDT :

Accueil de loisirs périscolaire pendant les périodes scolaires

- Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 18 mineurs
- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 mineurs.

## Le rôle de l'agent

Les agents d'animation chargés de l'encadrement sur les temps périscolaires, doivent mettre en œuvre l'organisation inscrite dans le projet pédagogique et présenter une attitude adaptée permettant de répondre aux besoins des enfants :

- **Assurer la sécurité** : répondre aux besoins physiologiques (alimentation, hygiène, sécurité, repos). Exemple : s'assurer que les enfants portent une casquette et disposent d'un accès facile à l'eau en cas d'activité extérieure. Cela passe aussi par la mise en place d'un cadre sécurisant et sécurisé, repéré par des règles de vie connues et communes.  
*Remarque : en début de chaque année scolaire, est distribué le carnet de savoir vivre ensemble assurant un cadre commun (voir annexe). Il s'agit d'un outil présenté aux enfants de l'école Armand Brousse dès la classe de cours préparatoire (CP). Les agents doivent se servir de cet outil, pour rappeler les règles de vie commune, justifier de façon brève le fait de retirer des points, et communiquer avec les familles et ses collègues.*  
**Action de l'agent** : encadrer, faire preuve de vigilance pour prévenir les incidents et être en capacité d'intervenir.
- **Éduquer** : l'agent d'animation est par définition coéducateur. Il se positionne entre les parents, l'enseignant et l'ami. Il accompagne l'enfant dans son développement, ses apprentissages (autonomie, socialisation ou découverte de son environnement).  
**Action de l'agent** : Proposer, stimuler, montrer, aider et laisser faire l'enfant.
- **Accueillir** : L'agent d'animation doit faire preuve d'une attitude présentant une disponibilité dès l'arrivée des enfants et être à leur écoute. Il s'agit de créer un climat de confiance, facilitant l'intégration et l'appropriation des lieux par les enfants.  
*Remarque : L'agent peut être en contact avec d'autres acteurs : élus, responsables, collègues, parents, il doit être un interlocuteur crédible afin d'assurer ce climat de confiance. Être capable d'être un lien entre famille et école, savoir relayer les informations, ou faire preuve de discrétion.*  
*De plus, un agent doit être capable d'exprimer une difficulté soit dans la gestion d'un enfant ou du groupe, soit sur une incompréhension d'une consigne.*  
**Action de l'agent** : aménager, échanger, décorer afin de rendre les locaux fonctionnels, confortables et agréables.
- **Animer** : Favoriser une ambiance de détente, de jeu et de plaisir. Favoriser un cadre convivial et fonctionnel. Mettre en place des ateliers favorisant l'expérimentation, la création, l'expression des enfants.  
**Action de l'agent** : proposer, sensibiliser, susciter l'envie et la curiosité, faire preuve de créativité et de dynamisme.

*Remarque : des outils et des ressources sont à disposition des agents dans le bureau de la MEJ ou auprès du coordinateur Enfance Jeunesse. L'échange de savoirs doit aussi être valorisé et favorisé.*

# Modalités d'inscriptions

Chaque début d'année scolaire, avant toute inscription, chaque famille a l'obligation de remplir un dossier administratif et sanitaire qui devra être complet pour validation. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune ([www.saint-melaine-sur-aubance.fr](http://www.saint-melaine-sur-aubance.fr)) ou disponible auprès des animateurs. Toute inscription implique l'adhésion au règlement intérieur (remis en main propre ou envoyé par mail sur demande des familles) et tout changement de situation en cours d'année doit être signalé.

## Dossier d'inscription : les parents doivent compléter et nous fournir...

- Une fiche de renseignements, d'autorisations et une fiche sanitaire,
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la réglementation en vigueur,
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA et une attestation récente du quotient familial.
- Réaliser l'inscription via le portail famille.

## Modalités de l'accueil périscolaire

Pour respecter la réglementation, nous devons anticiper l'équipe d'animateurs en fonction des effectifs d'enfants à accueillir. Les parents s'engagent donc à respecter les périodes d'inscriptions prévues (sous réserve d'un minimum d'enfants inscrits, voir conditions dans le règlement intérieur) : les inscriptions sont à réaliser 7 jours avant la journée concernée.

**Comment réaliser les réservations :** Les inscriptions des enfants sont réalisées au préalable par les parents via un Portail famille en ligne (lien reçu par mail) ou suite à une demande auprès du Coordinateur Enfance Jeunesse.

# Tarifification

(Voir la tarification dans le règlement intérieur (cf. Annexe)

Nous disposons d'une tarification calculée en fonction du Quotient Familial et du type d'accueil. Principalement l'été, nous organisons également des activités avec hébergement (activités accessoires) rattachés à la déclaration DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de l'Accueil de Loisirs ou des séjours courts (tarification spécifique proposée lors de l'inscription).

# Fonctionnement des activités

(Voir projet de fonctionnement 2024/25)

# Les relations aux familles

- Les parents sont accueillis le matin comme le soir par un membre de l'équipe d'animation, permettant un temps de transmission d'informations ainsi que réaliser le pointage via les cartes à QR code prévus pour chaque enfant.
- L'Accueil périscolaire organise occasionnellement des événements, des soirées spécifiques ou des réunions auxquelles sont conviées les familles comme les présentations activités accessoires ( séjours) ou les expositions de fin de période par exemple.
- Le coordinateur est disponible pour échanger avec les familles sur les temps périscolaires du soir, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

# La communication

- La communication se fait par mail (rappel activités, date d'ouverture des réservations, documents administratifs, évènements, informations familles ...).
- Les documents d'inscriptions et les plannings d'activités sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Commune. Les réservations sont faites par le portail famille.
- Les plannings d'activités sont affichés dans le panneau d'affichage extérieur de la MEJ et également sur le site de la Commune.
- Pour des événements spéciaux, des affichages peuvent être envisagés et des flyers peuvent être réalisés et diffusés dans le groupe scolaire de Saint Melaine sur Aubance.
- Des articles dans la rubrique enfance-jeunesse du journal de la Commune (Au fil de l'Aubance) peuvent être édités tout au long de l'année. Une autorisation de diffusion photographique vous est remise lors de l'inscription.

# Les partenaires locaux

La médiathèque est un partenaire culturel qui nous permet de renouveler régulièrement les livres proposés au sein de l'accueil de loisirs.

Cette ressource partenariale nous offre également une richesse pour nos préparations d'animations et l'accès à des supports que nous pouvons utiliser lors d'activités précises (documentaires, ouvrages...).

Occasionnellement, nous pouvons profiter d'interventions de la médiathèque ou d'associations locales (lectures, découverte de jeux, d'activités...) et nous pouvons nous impliquer dans des événements communs (Fête de la Commune, repas des aînés...).

Tous les échanges entrepris avec ces partenaires contribuent à la dynamique communale, aux dialogues intergénérationnels et à l'inscription des enfants en tant qu'acteur de la vie locale.

# Évaluation et sondage

Annuellement, nous procédons à des sondages auprès des parents. Cela nous permet de prendre connaissance des attentes, des suggestions, des observations et du ressenti des familles.

Grâce à ce type d'informations, notre objectif est de faire progresser l'organisation de notre service, de mesurer l'impact éducatif et de répondre (dans la mesure du possible) aux besoins des familles.

A chaque fin de vacances et de période, l'équipe procède à un bilan d'évaluation de son activité.